



Jugement du 1er juillet 2020 dans le cadre du redressement judiciaire de Presstalis

Plan de cession des actifs de Presstalis SAS

Mercredi 1er juillet 2020

Conformément au jugement du 1er juillet 2020 du Tribunal de Commerce de Paris, le plan de cession dans le cadre du redressement judiciaire de Presstalis SAS a été prononcé en faveur de France Messagerie.

[France Messagerie](#) est opérationnelle dès le 1er juillet 2020.

Contact : contact@presstalis.fr - www.presstalis.fr